

Commune de Saily-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL

2024/088

OBJET :

Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.

Travaux : rue des Trois Frères Lefebvre.

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, rue des Trois Frères Lefebvre, pour curage des fossés.

Cette demande a été présentée le 29 juillet 2024 par la Société Sotraveer – Le Zand Put Houck – 59670 WINNEZEELE.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A partir du 08 août 2024 et ce pour une durée de 60 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits à la hauteur des travaux, la circulation des véhicules en tous genre sera limitée à 30 km/h. La circulation sera alternée manuellement au besoin.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société Sotraveer – Le Zand Put Houck – 59670 WINNEZEELE chargée de l'exécution des travaux. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur le chantier.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SDIS, le SMUR, Esterra et Ilevia seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saily-lez-Lannoy, le 30 juillet 2024.

L'Adjoint au Maire,

Jean-Claude D'HALLUIN.

